

Ces experts ont fait cette estimation. Quand ils revinrent, on se mit à protester, à faire du tapage, non seulement avec M. Onderdonk, mais aussi avec M. Mills, avec d'autres messieurs de New-York. J'admets que l'estimation me parut très basse. Je leur dis : "Messieurs, justice vous sera rendue. Je ferai vérifier le travail ; mais je suppose que les experts ont évalué le matériel à ce qu'il vaudra ici. Je verrai comment le travail a été fait." Je demandai des informations à M. Schreiber. Il se mit en communication avec les messieurs qui avaient fait l'évaluation, et ceux-ci répondirent—d'après ce que m'a dit M. Schreiber—qu'ils avaient évalué le matériel roulant à ce qu'il vaudrait ici. Je dis à M. Schreiber : "Ce n'est pas ce qui a été compris. Est-ce votre convention ?" Il dit : "Non, ce n'est pas ma convention. Il était entendu que le matériel roulant serait évalué à ce qu'il valait sur les lieux, au moment de l'évaluation." Je lui dis alors : "Vous ferez mieux de donner des explications à ces messieurs." Il est très facile aux honorables membres de la gauche de dire que M. Schreiber a fixé lui-même le prix que nous avons payé. Il est très facile aux honorables membres de la gauche de faire une telle insinuation, mais c'est un mensonge.

M. DAVIES : M. Clark l'a dit.

M. POPE : C'est l'honorable monsieur qui l'a dit.

M. DAVIES : J'ai répété ce qu'a dit M. Clark.

M. POPE : On dit que la valeur de ce matériel a été estimée par M. Schreiber, ou que le prix payé a été fixé par lui. L'honorable monsieur a cru nous trouver en défaut ; mais je puis lui dire que le prix n'a pas été fixé par M. Schreiber. Ce dernier a simplement dit qu'il était compris que les experts estimeraient ce que valait le matériel sur les lieux où il se trouvait. Voudrait-on croire que M. Clarke a signé ce rapport sans croire qu'il contenait la vérité ?

L'honorable député, qui a passé trois ou quatre semaines à s'enquérir de cette affaire, voudrait-il le croire, lui-même ? Non, M. l'Orateur, l'on sait que M. Schreiber n'a jamais fixé le prix de ce matériel ; mais il a dit : Nous croyons que vous n'avez pas compris que le prix devait être fixé à sa valeur sur les lieux. Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas compris ainsi les instructions qu'ils avaient reçues. On leur a demandé pourquoi ? Peut-on croire que trois hommes honorables aient pu s'entendre pour signer un rapport qu'ils ne considéraient pas comme vrai ? Ceux qui paraissent le croire sont tout simplement en quête d'une accusation.

Je n'ai aucun doute que ces trois hommes ont agi honnêtement et dans l'intérêt du pays. Je ne voudrais jamais laisser planer aucun soupçon sur eux ; mais ceux qui veulent monter une accusation avec cette affaire sont les seuls à croire que M. Clark et les autres experts ont signé, de propos délibéré, une sentence allouant \$200,000, quand le matériel ne valait que \$100,000 à peu près. Quel intérêt pouvais-je avoir à conseiller une décision injuste ? L'honorable député parle du mauvais traitement qu'auraient reçu ces hommes, mais je lui dis que je n'ai pas eu l'intention de les maltraiter, ou que je n'ai pas eu l'intention de les traiter autrement que des gentilhommes se traitent entre eux. Je dirai que jamais entrepreneurs n'ont mieux exécuté leur contrat, n'ont donné moins de trouble. Bien qu'ils n'aient pas réalisé un seul dollar de profit, cependant je crois qu'ils ont agi de la manière la plus honorable. Je dis qu'il ne convient pas à l'honorable député de dire que ces arbitres ont donné une décision qu'ils savaient être injuste, ou que M. Schreiber leur a indiqué le montant qu'ils devaient fixer, ou qu'ils se sont basés sur l'ipse dixit de M. Schreiber dans cette affaire. Il n'y a rien eu de la sorte. M. Schreiber leur a dit simplement d'estimer ce que valait le matériel sur le lieu où il se trouvait. Il leur a dit qu'il faisait son devoir, comme toujours, et je prends sa défense.

M. POPE

L'honorable député dit que nous n'étions pas obligés d'acquiescer ce matériel. Or, M. l'Orateur, il était parfaitement entendu que nous devions acheter ce matériel. Quelle que soit la manière dont mon collègue interprète le contrat, qu'il dise ou non que nous pouvions, ou que nous devions acheter le matériel, il était parfaitement entendu que nous devions le faire, et une réduction a été faite sur le contrat en compensation, afin que le pays ne se trouvât pas en perte en faisant cette acquisition. Je me suis trouvé obligé de faire ce qui a toujours été compris par tous les membres du gouvernement, ce qui a toujours été fait dans les autres contrats. L'honorable député essaie de faire croire que les arbitres ont manqué à leurs devoirs au point de se laisser diriger par M. Schreiber pour fixer le prix du matériel : mais je dis que cela est impossible à croire, et je ne crois pas non plus qu'aucun membre de cette Chambre le croit réellement. Je pourrais nommer un député, qui en connaît plus long sur cette matière et sur ces arbitres, que tous les membres de la gauche réunis. Si ce député se trouvait dans cette Chambre et qu'il voulût exprimer honnêtement son opinion, il pourrait dire à ses collègues qu'ils se trompent grandement sur cette question. En terminant, je répéterai que j'ai fait mon devoir ; que mon ingénieur en chef a fait ce que tout autre ingénieur en chef eût fait à sa place, que les arbitres ont agi comme ils devaient le faire, en prenant en considération toutes les circonstances, et en opposant leurs noms à la présente décision, et je suis prêt à défendre leur conduite en aucun lieu et en aucun temps.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Nous ne sommes pas disposés à accuser aucunement MM. Clark et Reed de malhonnêteté. Nous croyons que ces messieurs, autant que nous avons pu en juger par le long examen que nous avons fait des comptes publics, ont fait leur devoir honnêtement et honorablement ; mais c'est seulement à la suite d'une pression des plus extraordinaires, exercée sur eux par leurs supérieurs dans le département des chemins de fer, après plusieurs protêts de leur part, après plusieurs disputes, après avoir pitoyablement prié, comme mon honorable ami l'a dit, de n'être pas contraints d'agir contrairement aux dictées de leur conscience, qu'ils ont donné leur décision, et ces faits sont révélés dans le témoignage de M. Clark, que je vais lire à cette Chambre. Quand j'aurai fait cette lecture, je crois que le ministre lui-même dira que la prétention de mon honorable ami est bien fondée, et que M. Clark a réellement agi comme une simple machine, comme l'instrument de l'ingénieur en chef, en ajoutant pour le transport la somme de \$128,000 à l'estimation primitive de \$72,000. Voici, M. l'Orateur, le témoignage de M. Clarke, tel que donné devant le comité :

Q. Je comprends que vous teniez à votre estimation primitive ?

C'est-à-dire l'estimation de \$72,000, et M. Clark répond : Nous avons seulement ajouté le coût du transport.

Or, M. l'Orateur, ceci démontre que le coût du transport a été estimé être la différence entre \$72,000 et \$199,000, c'est-à-dire environ \$128,000, ou \$127,000. Puis l'interrogatoire continue :

Q. C'était au commencement de l'exécution du contrat, lorsque le matériel roulant a été acheté ?

R. Oui, monsieur. Je demandai des informations à notre agent du fret, et je recueillis tous les renseignements qu'il m'était possible de recueillir de différentes personnes de cette classe, pour connaître les prix. Nous pourrions être un peu au-dessus, ou un peu au-dessous, mais nous nous en sommes approchés autant que nous l'avons pu.

Ceci, je crois, se rapportait à l'estimation faite par ces deux arbitres, qui avaient fixé le coût du transport à \$36,000.

Puis, l'interrogatoire continue :

Q. Quand vous vous êtes trouvés réunis, tous trois, bien que M. Reed fût d'opinion de ne pas évaluer la propriété à plus de \$71,000, vous avez cru que vous obéissiez tout simplement à vos instructions, quand vous ajoutiez à cette estimation le coût du transport ?

R. Oui, monsieur.

Q. Vous n'aviez donc aucune discrétion à exercer ?